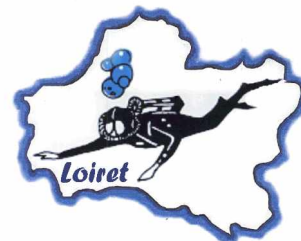


# Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins Comité Départemental du Loiret

**Siège Social** : 182, rue Albert Barbier - 45160 OLIVET - ( 02 38 66 08 72

N° Enregistrement 09-806  
N° SIREN 447 730 961



## EXAMEN D'INITIATEUR

**Session du 3 avril 2005 - Orléans**

### EPREUVE DE REGLEMENTATION

Durée : 30 minutes

- 1- Quelles sont les prérogatives d'un encadrant E1 ? *4 points*
  
- 2- Quel est le rôle d'un Directeur de Plongée ? Qui peut assurer cette fonction dans un le bassin dont la profondeur n'excède pas 6m ? *2 points*
  
- 3- Quel(s) document(s) sont à vérifier avant un baptême ? *1 point*
  
- 4- Donner les différences entre une assurance Responsabilité Civile et une Individuelle Accident ? *3 points*
  
- 5- Quelles sont les dispositions communes et dérogatoires relatives à la vérification des bouteilles de plongée ? *2 points*
  
- 6- Quels organes déconcentrés participent au fonctionnement fédéral entre votre club et le siège national ? *2 points*
  
- 7- A quelle compétence du cursus de formation au brevet de plongeur N2 se rapportent les connaissances, savoir-faire et savoir-être suivants ? *3 points*
  - Matériel, critères de choix de l'équipement individuel
  - Orientation au cours de la plongée
  - Maintien d'un palier
  - Maîtrise de l'équilibre et du poumon ballast
  - Réaction à la panne d'air
  - Déplacements en apnée
  
- 8- Quelles sont les conditions de pratique de la plongée enfant en milieu naturel ? *3 points*

Président Commission Technique :

Serge OUTIN – 2 rue du Commandant de Poli – 45000 ORLEANS  
02.38.22.54.35 – 06.85.55.73.12 serge\_outin@eu.fmo.com